

RÉPONSE DE GAZIFÈRE INC. A LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE L'ACEFO

Phase II

1. Référence :

B-0015, GI-9, document 1, page 1;

Préambule :

« [...], Gazifère a réalisé un bénéfice net réglementé de 2 8043 403 \$ »

Demande

- 1.1 Veuillez confirmer que le montant devrait être 2 843 403 \$ au lieu de 2 8043 403 \$.

Réponse 1.1 :

C'est exact.

2. Référence :

B-0029, GI-11, document 1.2.2, page 4;

Préambule :

« Conséquemment, Gazifère prévoit investiguer plus en profondeur les installations de ces clients au courant de l'année 2013 afin de déterminer s'il y a lieu d'effectuer des modifications chez ces clients dans le but d'accroître l'exactitude de la lecture de ces compteurs. À titre d'exemple, Gazifère pourrait choisir d'adopter une pratique d'EGD en ce qui concerne ces clients à grand débit et installer deux compteurs chez ces clients, dont un afin de mesurer la consommation lorsque le client consomme peu et

l'autre permettant de mesurer la consommation lorsque le client consomme beaucoup. Les analyses qui seront effectuées par Gazifère en ce qui concerne ces clients à grand débit lui permettront d'effectuer les changements nécessaires, si de tels changements sont requis, au courant de l'année témoin 2013. » Soulignés de l'ACEFO

Demandes :

- 2.1** Étant donné que la compagnie prévoyait investiguer plus en profondeur les installations de quelques clients à grand débit au courant de l'année 2013 et effectuer les changements nécessaires au courant de l'année témoin 2013, la compagnie est-elle en mesure de présenter les conclusions des analyses? Sinon, veuillez indiquer quand elle sera en mesure de le faire.

Réponse 2.1 :

Gazifère n'est pas en mesure de fournir les conclusions de ces analyses puisqu'elles n'ont pas été faites encore. Gazifère prévoit les faire d'ici la fin de l'année 2013.

- 2.2** Si ces conclusions ont déjà été présentées dans le dossier tarifaire de l'année témoin 2013 ou ailleurs, veuillez référer l'ACEFO à la pièce ou au document pertinent.

Réponse 2.2 :

Voir réponse à la question 2.1 ci-haut.

- 2.3** Veuillez préciser le nombre et la consommation de ces quelques clients à grand débit ?

Réponse 2.3 :

Gazifère prévoit investiguer 3 clients à grand débit qui ont consommé au total approximativement 39 200 000 m³ en 2012.

- 2.4** Veuillez préciser dans quelle mesure la décision d'EGD d'installer deux compteurs chez les clients à grand débit était reliée au problème du gaz perdu ?

Réponse 2.4:

The only actions that EGD can undertake to minimize the unaccounted for gas ("UAF") as much as possible is to mitigate any controllable and identifiable factors that are contributing to UAF, for instance, increase the accuracy of the measurement equipment. By definition, UAF represents the difference between measured gas deliveries and consumption. Therefore, any measurement discrepancy between deliveries and consumption meters would be one of the driver variables causing unaccounted for gas. To increase measurement accuracy of large volume meter at low flow periods, if the customer has that unique load profile, dual meter runs are installed at EGD, one large meter for high volume and one small meter for seasonal or low measurement.

3. Référence :

B-0029, GI-11, document 1.2.2, page 5;

Préambule :

« Enfin, dans le cadre de l'analyse du gaz perdu, il est aussi intéressant de constater que la moyenne du taux de gaz perdu des 5 dernières années de 1,05% de Gazifère est inférieure aux moyennes des distributeurs nord-américains spécifiées ci-haut. »

Demands

3.1 Veuillez spécifier ce que le distributeur entend par : « il est aussi intéressant ».

Réponse 3.1 :

Gazifère a tout simplement voulu préciser qu'un élément additionnel est également intéressant dans le cadre de l'analyse du taux de gaz perdu de 2012, soit les moyennes du taux de gaz perdu des distributeurs nord-américains.

3.2 Veuillez commenter la perspective proposée par l'ACEFO à l'effet que cette donnée de 1,05 % est relativement peu significative étant donné l'étendue de la franchise et le nombre de clients de Gazifère par comparaison aux entreprises qui constituent l'échantillon de *l'American Gas Association*.

Réponse 3.2 :

Selon Gazifère, la donnée de 1,05% est comparable aux moyennes du taux de gaz perdu des distributeurs nord-américains. Gazifère ne compare pas des valeurs absolues, soit dans ce cas-ci le gaz perdu en m³ où la taille du distributeur pourrait faire en sorte que la donnée dans cette circonstance ne serait pas comparable. Gazifère compare plutôt un taux qui a été établi en prenant la différence entre les achats et les ventes en m³ et en divisant ce montant par les achats en m³.

4. Références :

- i) B-0031, GI-11, document 3, page 2;
- ii) B-0018, GI-10, document 1, page 2.

Préambule :

i) « Un montant de 114 339 \$ représente le compte de stabilisation de la température préliminaire comptabilisé aux états financiers en 2012 et est inclus aux états financiers dans les «Autres actifs» sous la rubrique «Comptes de stabilisation tarifaire» (488 \$) à la note 5 des états financiers. »

Demande :

- 4.1** Veuillez confirmer/infirmier la compréhension de l'ACEFO à l'effet que le montant de 114 339 \$ est le net des montants 286 660 \$ (écriture 1) et 172 320 \$ (écriture 5).

Réponse 4.1 :

C'est exact.